

Le Schéma d'aménagement et de développement

Mémoire présenté à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

// Audiences publiques - 12 novembre 2014 //



Plan de présentation

- II Présentation de l'IPAM
- II Table ronde de l'IPAM, 22 septembre 2014
- // Enjeux prioritaires
- // Autres recommandations



L'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM) est une initiative citoyenne qui a pour mission de contribuer à la planification urbaine viable de Montréal, à son développement économique et durable et à la démocratie locale.

L'IPAM crée des lieux d'échange entre tous ceux et celles qui contribuent au développement de la métropole, un espace de réflexion qui sert à nourrir leur vision de l'avenir et à remettre en question les modèles de gouvernance et d'aménagement actuellement en place.

L'IPAM diffuse des idées, modèles et expériences porteuses pour façonner la ville. Il explore des moyens existants et novateurs pour faire en sorte que les politiques et décisions municipales servent la volonté collective.

ipam Institut de politiques alternatives

de Montréal

PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE DU 22 SEPTEMBRE 2014

```
// Pierre Bélec (SOVERDI)
//Richard Bergeron (opposition officielle,
Ville de Montréal)
// Jean-Jacques Bohémier (Ville de Montréal)
//Dinu Bumbaru (Héritage Montréal)
//Jules Brunelle-Marineau (Rayside
Labossière)
//Russell Copeman (Ville de Montréal /
arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-
Dame-de-Grâce)
// Marie-José Corriveau (FRAPRU)
//Philippe Cossette (Rayside Labossière)
// Clément Demers (Quartier international de
Montréal)
// Coralie Deny (Conseil régional de
l'environnement de Montréal)
//Louis Drouin (Direction de santé publique
de Montréal)
// Nicolas Dziasko (Ville de Montréal-Est)
// Catherine Harel-Bourdon (Commission
scolaire de Montréal)
//Louise Hodder (Vivacité Montréal)
```

```
// Jacques Lachapelle (Conseil du patrimoine
religieux)
// Phyllis Lambert (IPAM / Centre Canadien
d'Architecture)
// Denis Leclerc (Réseau des CDEC)
// Sophie Paquin (Direction de santé publique
de Montréal)
//Lionel Perez (Ville de Montréal /
arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce)
//Ron Rayside (IPAM / Rayside Labossière)
// Isabelle Richard (Atelier habitation
Montréal)
// Yan Romanesky (à titre personnel)
// Joël Simard-Ménard (opposition officielle,
Ville de Montréal)
//François St-Germain (Groupe BC2)
// Julie Tasker-Brown (Ville de Montréal-
Ouest)
// Michel Taylor (Fonds immobilier FTQ)
// Catherine Thibault (Rayside Labossière)
// Hatem Touman (Rayside Labossière)
```



Enjeux prioritaires – La cohérence entre les différentes échelles de planification

•Le SAD est l'occasion de mettre à jour les différents plans de la Ville de Montréal. Il s'agit également d'une occasion pour **engager les autres paliers de gouvernement autour de projets structurants**. Or, le projet de SAD reste silencieux sur le rôle que les paliers supérieurs sont appelés à jouer dans le développement de l'agglomération et sur la façon dont les différents plans de la Ville de Montréal devront s'arrimer au SAD. La version finale du document doit remédier à cette situation.

•Le schéma fait suite à une consultation publique d'envergure au sujet du **Plan de développement de Montréal (PDM)**. Le PDM devait servir de document de référence dans l'élaboration du schéma, mais il n'a jamais été formellement adopté. Une proportion importante des Montréalais s'était pourtant mobilisée pour participer au processus de consultation. Le PDM détient par ailleurs des considérations socioéconomiques importantes qui devraient être prises en compte dans le développement futur de l'île de Montréal. Ces considérations devraient être formellement intégrées au schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

•Le document complémentaire est la section du schéma qui donne des indications claires pour l'intégration des objectifs et orientations du SAD dans les plans d'urbanisme et la réglementation des villes liées. Le document complémentaire du schéma doit être plus étoffé afin d'assurer une conformité et une cohérence au sein des plans municipaux de l'île de Montréal;



Enjeux prioritaires – l'âme des quartiers

•Le SAD devrait présenter une vision d'ensemble sur certains enjeux, notamment la gestion des espaces verts, des grands équipements de transport, d'éducation, de santé, etc. La question des sites publics et parapublics excédentaires devrait notamment être approfondie. Le SAD dans sa version actuelle est une occasion manquée de développer une vision d'avenir unifiée sur ces grands enjeux d'importance régionale.

•Le développement de cadres de vie de qualité nécessite par ailleurs une analyse à l'échelle locale. Les quartiers se développent autour de "cœurs" locaux qui doivent être soutenus et mis en valeur. L'IPAM demande que le schéma reconnaisse l'importance et soutienne les pôles secondaires disséminés à travers l'île de Montréal, et notamment les pôles communautaires, les pôles d'emploi locaux, les artères commerciales, et les équipements institutionnels de quartier.



Enjeux prioritaires – les besoins en logement

- •De nombreux participants à la table ronde ont exprimé des inquiétudes concernant la **disponibilité de logements pour familles abordables et de qualité**. L'état d'insalubrité d'une proportion importante des logements existants de même que le faible taux de construction de logements de grande taille risquent d'entraîner une pénurie de logements disponibles pour les familles sur l'île de Montréal. Le schéma doit proposer des outils stratégiques forts pour influencer le marché et pour assurer le maintien et la construction de logements de grande taille de qualité et abordable.
- •L'IPAM est également préoccupé par le faible taux de **terrains disponibles** sur l'île de Montréal. Plusieurs des objectifs du schéma dépendent de ces terrains vacants, notamment en ce qui concerne le développement résidentiel et le déploiement du réseau d'espaces verts. L'IPAM souhaite donc le développement d'une **stratégie foncière** à l'échelle de l'agglomération pour se donner les moyens de réaliser les objectifs du SAD.



Enjeux prioritaires – développement durable et territoires d'intérêt

- •Le SAD présente le concept de cadre de vie. Cependant, cette vision gagnerait à être mieux structurée en intégrant les différents enjeux que l'on retrouve dans le SAD. Par exemple, les principes de développement durable, et notamment le développement et, surtout, le maintien d'une canopée de qualité est un élément important qui peut assurer des cadres de vie sains et de qualité.
- •Le SAD fait la présomption qu'il y a deux massifs parmi les vues d'intérêt, soit le Mont-Royal et celui du centre-ville. L'IPAM demande que le concept de massif du centre-ville soit subordonné à la Montagne;



Autres recommandations – un processus

Mécanismes de suivi : Le processus d'adoption du schéma est extrêmement rapide et laisse peu de place aux changements. Dans ce contexte, il serait important que l'agglomération mette en place des mécanismes de suivi qui incluent la population pour veiller à la mise en application des orientations du schéma. Montréal a la chance de bénéficier des recommandations d'instances telles que l'OCPM et le Conseil du patrimoine pour la bonification des projets de développement urbain. Ces deux instances devraient pouvoir recevoir des mandats concernant le schéma d'aménagement pour assurer une vision unifiée sur les projets qui découleront du SAD.

•Plus qu'un document réglementaire et politique, le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a **une fonction pédagogique**. Il est fondamental que la Ville de Montréal produise une version abrégée et simplifiée du schéma à diffuser au grand public pour rendre le débat et la réflexion accessibles à l'ensemble des Montréalais.